

**Sujet :** Demande d'avis du CSRPN sur DEP

**De :** RIOCHE Yann - DDTM 35/SEB/P-planif <yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr>

**Date :** 27/09/2023 à 14:05

**Pour :** secretariat-CSRPN-Bretagne (Secrétariat du CSRPN de Bretagne) - DREAL Bretagne/SPN/BGP <secretariat-csrpn-bretagne.bgp.spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr>, LEGENDRE Tiphaine (Chargée de mission) - DREAL Bretagne/SPN/BGP/BIO <tiphaine.legendre@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** jIGOREL Sébastien (Chef d'Unité Pôle Planification eau et biodiversité) - DDTM 35/SEB/P-planif/Biodiv <sebastien.jigorel@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de dérogation "espèces protégées" relative au Moineau domestique, déposée par la SCCV Chateaugiron 2 dans le cadre des travaux de démolition de 4 habitations et de construction d'un immeuble collectif comportant 46 logements dont 12 sociaux au 77/85 rue de Chateaugiron à Rennes. Les travaux prévus entraîneront la destruction de 2 nids de Moineaux domestiques. Les travaux sont prévus à partir de début 2024.

Cette demande est également enregistrée dans ONAGRE:

- Projet N°2023-09-29x-01073
- Demande N°2023-1073-030-001

Différents échanges avec le porteur de projet, la LPO et la DDTM ont notamment conduit à solliciter le dépôt d'une DEP.

A l'issue de ces échanges, les points suivants ont été actés:

- Rappel de la procédure et de la nécessité de déposer une demande de dérogation espèces protégées ;
- Les bâtiments à déconstruire, leurs combles et les abords ont été visités par des écologues de la LPO. La pression d'inventaire et les méthodologies employées sont parfaitement adaptées au contexte et proportionnés aux enjeux du site: il n'y a pas d'autres espèces concernées (chiroptères, avifaune) ;
- Au niveau de la faune, les enjeux identifiés sur le site concernent exclusivement le Moineau domestique ;
- En mesures de réduction, les travaux de démolition des bâtiments entraînant la suppression des nids seront réalisés en dehors de la période de nidification des Moineaux ; le déroulement des travaux prendra en compte cette nécessité afin d'éviter tout impact direct sur la population de Moineaux et les cavités seront colmatées au préalable;
- En mesure de compensation provisoire, 2 nichoirs à moineaux de 2 loges seront mis en place selon les plans prévisionnels du dossier;
- En mesure de compensatoire définitive, 2 nichoirs à moineaux de 2 loges seront intégrés au futur bâtiment selon les plans prévisionnels du dossier ;

- En mesure d'accompagnement, une assistance pendant les travaux sera apportée par un écologue;
- Les plans définitifs, avec les emplacements des nids prévus en mesure de compensation devront être transmis pour validation à la DDTM: le positionnement les plus adaptés pour les nids seront affinés avec le porteur de projet et la LPO en lien avec la DDTM ;
- Un suivi de la fréquentation des nids provisoires sera réalisé pendant les travaux, puis un suivi de la fréquentation des nids définitifs sera réalisé pendant 2 ans après travaux. Un rapport d'exécution et de suivi après mise en œuvre des différentes mesures devra être transmis à la DDTM35.

Compte-tenu du projet, l'évitement n'est pas envisageable. Ce projet ne présente **pas d'alternative satisfaisante** permettant de conserver les nids et s'inscrit également dans **un cadre d'intérêt public majeur d'ordre social et environnemental pour l'agglomération de Rennes.**

Considérant les engagements de réduction et de compensation du demandeur, le projet **ne remettra pas en cause le cycle biologique des espèces présentes ou susceptibles de l'être.** De ce fait, la DDTM est favorable à la délivrance de la dérogation, sous réserve du respect de ces engagements qui seront formalisés dans l'arrêté préfectoral. La réponse du CSRPN dans un temps réduit permettrait d'optimiser les délais d'intervention au bénéfice des espèces. Ainsi, nous sollicitons l'enregistrement de la demande et l'avis du CSRPN.

Cordialement

---

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

23-09-21 Dossier demande dérogation 79 Rue de Chateaugiron - Moineau domestique.eml